



En cours d'acquisition et divorce

Par **maje**, le **11/11/2012 à 19:28**

Bonjour,

voilà je suis actuellement en instance de divorce (reprise de la procédure en février après 2 ans de séparation de corps), hors je suis en cours d'acquisition avec mon ex, j'entends par là que nous avons acheté un bien avec un prêt immobilier il y a 4 ans.

Durant cette période, nous avons dû payer environ 17 000€ (dont 8 800€ environ d'apf).

Séparé depuis presque 2 ans, la maison ne se vend pas et ne pouvons l'un comme l'autre assumer un prêt et nos charges courantes (chacun à repris un logement en location).

J'envisage donc de retourner habiter la maison et d'en reprendre le prêt à ma seule charge (après accord de la banque prêteuse).

A ce jour la maison est estimée 130 000 € et j'ai à l'époque de l'achat versé 40 000€ d'apport perso (signalé dans le contrat de vente).

Mon ex conjoint me demande de lui verser 45 000€ si je retourne dans la maison ($130\,000 - 40\,000 = 90\,000$ divisé par 2), hors je trouve ça anormal dans la mesure où la maison appartient encore à la banque n'ayant pas remboursé cette somme!

Il me semble plus logique de lui "devoir" la moitié des sommes déjà versées (bien que ça ne soit que des intérêts du prêt!) moins les apf puisque elles incombent aux enfants. soit 4 100.

merci de votre aide.